Chef de service de Police municipal

Offre n° O038261029001554
Publiée le 29/10/2026

Synthèse de l'offre

Employeur : **Mairie de st-martin-le-vinoux**

Lieu de travail : 40, avenue Général Leclerc, Saint-Martin-le-Vinoux (Isère (38))

Poste à pourvoir le : 04/01/2027

Date limite de candidature : 29/11/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste
Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Police municipale

Grade(s) recherché(s) : Chef de service de police municipale

Métier(s) : Responsable du service de police municipale

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Oui

Experience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux, commune membre de la Métropole Grenobloise, rassemble plus de 6 000 habitants sur un territoire de plus de 1 000 hectares.

Elle se divise en trois secteurs géographiques :
• Le haut de la commune, porte d'entrée du Parc Naturel Régional de Chartreuse,
avec 650 hectares de forêts, 168 hectares d'espaces agricoles
• Le village, s'étirant sur les coteaux, espace résidentiel, du début du siècle
• La plaine, très urbaine, dotée de nombreux équipements et accueillant 2/3 des habitants de la commune.

Missions / conditions d'exercice :

Sous l'autorité du Maire, le chef de police municipale met en œuvre la politique de sécurité, tranquillité et salubrité publique définie par le Maire et ses adjoints sur le territoire de la commune.
Il dirige et coordonne le service de police municipale (2 agents et 1 coordinateur administratif), il organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Il entretient une relation de proximité avec la population. Il intervient dans les différents champs de compétences municipales, en lien étroit et permanent avec les autres services municipaux et partenaires publics.

Sécurité et tranquillité publiques
La police municipale de Saint-Martin-le-Vinoux assure des missions de surveillance générale de la commune et de ses installations, avec des interventions ciblées à certaines périodes – estivales - ou dans certains quartiers, aux abords des établissements scolaires et commerciaux dans le cadre de Vigipirate.
Le chef de service de police municipale est l'interlocuteur privilégié de la police nationale et de la gendarmerie, avec lesquelles elle entretient des relations constructives par le partage des informations récoltées sur le territoire, par des échanges permanents.
La police municipale de Saint-Martin-le-Vinoux est en cours d'acquisition du Pistolet à Impulsion Electrique, sa mission prioritaire reste la prévention.
Le chef de police municipale garantit un suivi de l'activité du service : veille réglementaire, communication avec la hiérarchie. Il participe à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique, propose des stratégies d'intervention et des plans d'action.
La PM développe des partenariats institutionnels, avec les bailleurs sociaux par exemple, l'Education nationale (y compris le collège), le SIVOM du Néron…
Le chef de service de PM participe aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance, locaux

et métropolitain.
Il coordonne et rédige le DICRIM et le PCS (qui sont à jour).

Stationnement et circulation
La police municipale lutte contre le stationnement anarchique et abusif avec opérations de mise en fourrière des véhicules. Elle organise des opérations de contrôle de vitesse, intervient en des lieux et moments opportuns pour régler les questions de circulation et stationnement, en particulier aux abords des écoles, des commerces et des manifestations.
Travail partenarial fort avec les autres services municipaux et publics
La PM travaille en transversalité permanente avec l'ensemble des services de la mairie - technique, urbanisme, éducation, solidarité -.
Son rôle est également positionné sur des sujets transversaux liés à la particularité de sa situation géographique : gestion des sites sportifs particuliers (pistes DH de VTT, escalade …), collaboration avec les chasseurs pour la gestion cynégétique de la faune locale, avec l'ONF pour l'environnement.
La police municipale a également un rôle pédagogique, avec des interventions dans les écoles, à la demande ponctuelle des enseignants, ou dans le cadre du passeport citoyen, par des actions régulières tels le permis internet, le code de la route…
La pluralité des missions et des partenaires permet un enrichissement personnel et une dynamique dans l'accomplissement des tâches au quotidien.

Gestion des procédures administratives multiples, en lien avec tous les champs de compétences municipales et les pouvoirs de police du Maire
Le service de PM, en particulier le chef de service, répond par courrier aux requêtes des habitants, des partenaires.
Il assure une présence de proximité, aide à la population : information, prévention et interventions diverses sur demande des administrés.
Il conduit une campagne anti tags et anti affichage sauvage.
Il contrôle et transmet les procédures et écrits professionnels.
Il organise les plans de circulation lors de travaux, participe aux commissions de sécurité et rédige les arrêtés municipaux (avec les services techniques) ; il participe aux établissements des infractions d'urbanisme (avec le service urbanisme). Il fait respecter la législation sur la protection de l'environnement et la réglementation sur l publicité, la lutte contre le bruit.
Il faire appliquer la police judiciaire, la police générale et spéciale propres aux pouvoirs de police du maire.
Il assure le service des objets trouvés et perdus, la gestion des chiens dangereux, notifie les actes administratifs, tient la régie des marchés et ventes au déballage.

Profils recherchés :

Savoir
Connaissance des textes législatifs et règlementaires liés à la fonction ;
Connaissance des pouvoirs de police du Maire et de leur mise en œuvre ;
Connaissance des limites de sa mission et agir en conséquence
Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles ;
Commandement et coordination des agents et interventions de la police municipale ;
Assurer la liaison avec le Maire, la Directrice Générale des Services, et les autres services de la ville et partenaires.

Savoir faire
Identifier et hiérarchiser les évènements et les interventions
Relever une infraction et la qualifier ;
Rendre compte de son activité ;
Rédiger des procès-verbaux et mains courantes ;
Maitriser l'orthographe et l'outil informatique ;
Posséder des qualités rédactionnelles ;
Collecter analyser et transmettre des renseignements ;
Qualité d'organisation et d'autonomie ;
Qualité managériale.

Savoir être
Avoir l'esprit d'équipe ;
Aptitudes relationnelles et grande maîtrise de soi et de ses émotions – risques de fortes tensions, de conflits ;
Faire preuve de rigueur, fermeté, discrétion, disponibilité et dynamisme ;
Disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations ;
Respect de la déontologie – neutralité, équité, devoir de réserve, discrétion professionnelle - et de la hiérarchie, sens du service public ;
Etre garant de l'image de la ville auprès des habitants.

Contact et modalités de candidature

Contact : S.BLANC / 0476851450

Informations complémentaires :

Horaires
Les horaires sont réguliers, mais peuvent être modifiés en fonction des évènements ou des saisons.
En règle générale : 36h par semaine, sur 4 jours, amplitude maximale entre 7h et 23h du lundi au samedi.
De façon exceptionnelle des dimanches travaillés.

Adresser :
lettre de motivations et curriculum vitae à Monsieur le Maire
40 avenue Général Leclerc
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
ou par mail à : Sandrine BLANC / DRH
s.blanc@smlv.fr

Page de candidature en ligne : https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o038261029001554-chef-service-police-municipal

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.